

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2025

DATE DE LA CONVOCATION	2 AOUT 2025 14 AOUT 2025
DATE D’AFFICHAGE	2 AOUT 2025 14 AOUT 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	14
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	6
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	8
- AYANT DONNÉ POUVOIR	3
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	5

Le **Lundi 18 Août 2025 à Dix Huit Heures**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Salle Chastan, sous la présidence de **M. Dominique LAUDRÉ**, Maire.

En application de l’article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales du fait de l’absence de quorum lors de la séance du 13 Août 2025, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer sans quorum selon l’ordre du jour annexé.

ÉTAIENT PRÉSENTS (6) : Mme BRIAND Christine, M. CALLUT Stéphane, M. COLLOMBON Eric, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. WADIER Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (8) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (3)** :
 - o M. ALARIO Patrick ayant donné pouvoir à M. LAUDRÉ Dominique
 - o Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. CALLUT Stéphane
 - o M. RISOU Jean Marc ayant donné pouvoir à M. WADIER Hervé
- **N’AYANT PAS DONNE POUVOIR (5)** : Mme DISDIER Cécile, M. JOUSSELME Fabien, M. MAUREL Guy, Mme MAZELLA Maud, Mme ORSINI GILLIARD Margaux

NOMBRE DE VOTANTS : 9

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. WADIER Hervé est désigné secrétaire de séance conformément à l’article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2025 n’appelant pas d’observations est adopté à l’unanimité.

Quorum au cours de la séance	Présents	Nombre de votants
Délibérations N° 2025-087 à N° 2025-089	6	9

1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

La période du 31 juillet au 18 août 2025 n’a fait l’objet d’aucune prise de décision dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil municipal conformément à l’article L. 2122.22 du CGCT.

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNALITE

N°2025-085 Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide d'approuver l'exposé de M. le Maire ;
- Décide d'approuver l'accord local à 32 élus communautaires conformément au tableau de répartition des sièges ci-après :

Communes	Population municipale 2022	Accord local 2020-2026	Droit commun	Accord local 2026-2032 à 32 sièges
ABRIÈS-RISTOLAS	379	2	1	2
AIGUILLES	374	2	1	2
ARVIEUX	343	2	1	2
CEILLAC	271	1	1	1
CHÂTEAU VILLE-VIEILLE	300	2	1	2
EYGLIERS	845	2	2	2
GUILLESTRE	2286	8	8	8
MOLINES-EN-QUEYRAS	307	1	1	2
MONT-DAUPHIN	169	1	1	1
RÉOTIER	213	1	1	1
RISOUL	663	2	2	2
SAINT-CLÉMENT / DURANCE	332	1	1	2
SAINT-CRÉPIN	716	2	2	2
SAINT-VÉРАН	165	1	1	1
VARS	592	2	2	2
15	7955	30	26	32

- Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. Le Président de la Communauté de communes pour information.

N°2025-086 Charte du Parc Naturel Régional du Queyras 2025-2040

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de ne pas approuver le dossier de Charte du Parc naturel régional du Queyras comprenant :
 - Le projet de charte 2025-2040 et ses annexes :
 - Annexes règlementaires : liste des communes du périmètre d'étude, liste des EPCI du périmètre d'étude, carte des communes et EPCI du périmètre d'étude, projet de statuts, emblème figuratif respectant la charte graphique, plan de financement prévisionnel portant sur les trois premières années du classement, plan d'actions prévisionnel triennal, organigramme prévisionnel,

- Annexes complémentaires : dispositif d'évaluation, cahier des paysages, guide pratique signalétique, liste des espèces et des habitats prioritaires objets de suivis, des PNA et « indicateurs », projets de labellisation ZPF, plaquette de circulation des véhicules à moteur, liste des arrêtés municipaux,
- Le plan de Parc 2025-2040,
- L'évaluation environnementale : résumé non-technique et rapport,
- L'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse du Parc.
- **Acte** le retrait de l'adhésion de la commune de Vars au Syndicat mixte au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras dans les conditions fixées dans les projets de statuts.

3. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

N°2025-087 Modification de la convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des bovins au profit du GP de Peyrolles et convention pluriannuelle de pâturage en forêt des collectivités relevant du régime forestier

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** les adaptations proposées pour le pacage des bovins du GP de Peyrolles,
- **Approuve** le règlement de pâturage sur les terrains communaux modifié,
- **Autorise M. le Maire** à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des bovins avec le Groupement Pastoral de Peyrolles, représenté par son Président M. Christian MARCELLIN, domicilié à Jarjays – 05 130.
- **Autorise M. le Maire** à signer la convention pluriannuelle de pâturage en forêt des collectivités relevant du régime forestier pour préciser les conditions d'exploitation en forêt communale soumise au régime forestier pour le pacage des bovins du Groupement Pastoral de Peyrolles.

4. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS- TRAVAUX

N°2025-088 Maitrise d'œuvre pour la Construction d'une Salle Polyvalente et d'un Cinéma à VARS LES CLAUX. Avenant n°1 fixant le montant définitif des honoraires

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'avenant n°1 au contrat de maitrise d'œuvre passé avec par la SARL PEYTAVIN CALVEAU DE LIMA, 15 AVENUE D'ASSAS - 34000 MONTPELLIER, en vue de la construction d'une Salle Polyvalente et d'un Cinéma à VARS LES CLAUX, qui fixe le montant définitive des honoraires à 452 419.00 €HT,
- **Autorise M. le Maire** à signer ledit avenant,
- **Et Dit** que la dépense sera imputée au Budget Principal – Section Investissement – Opération 294.

5. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2025-089 Ouverture d'un compte à terme

Le Conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé de M, le Maire ;

- **Autorise** M. le Maire à procéder au placement de 2 000 000.00 euros pour une durée de douze mois sur un compte à terme ;
- **Et mandate** M. le Maire pour effectuer toutes les démarches inhérentes à ce placement.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 19h00.

Le Secrétaire
M. WADIER Hervé

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a vertical stroke.

Le Maire,
M. LAUDRÉ Dominique

A black ink signature with a large, stylized 'L' and several sweeping strokes.